

Conseil municipal de Rezé
du 31 janvier 2003

Intervention de Gilles Retière
sur le projet de Notre-Dame des Landes
et l'évolution de l'actuel aéroport

La saturation inéluctable de l'aéroport de Nantes-Atlantique

Une observation sur le long terme montre que le trafic en passagers et les mouvements d'avions ne cessent de croître, même si on observe une pause actuellement.

En effet, l'aéroport de Nantes-Atlantique n'a qu'une piste. La configuration du site ne permet pas d'en créer une 2^{ème}. Sa saturation est donc inéluctable. Seule, l'échéance peut être discutée et une nouvelle expertise dans ce domaine est souhaitable. Quant à l'aérogare, elle peut encore être agrandie. Les parkings peuvent être multipliés. On pourrait donc repousser un peu l'échéance. Mais après, que fait-on?

Préparer un nouvel aéroport demande au moins dix ans. Le rôle des responsables politiques est de faire des propositions pour l'avenir et de ne pas attendre le dernier jour pour le préparer.

Ce débat sur la future implantation aurait dû être tranché depuis des années parce que la discussion a déjà eu lieu au niveau des élus communautaires, départementaux et régionaux. Et cette discussion a confirmé le site de Notre-Dame des Landes.

Il est des plus regrettable que les maires concernés n'aient pas voulu en tenir compte. Ils portent une responsabilité majeure dans la situation actuelle en continuant de délivrer des permis de construire sans précaution et sans

anticipation. Les débats au sein même de l'ACRN, l'Association des 37 communes de la région nantaise, ne nous ont pas permis de convaincre les quelques maires concernés. Depuis, quelques communes ont changé de maire. Avec eux, j'espère un réel dialogue, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale.

Débat public : le retard de l'État

L'État a des années de retard sur le débat public concernant un nouvel aéroport. Des précautions d'urbanisme auraient dû être mises en place depuis au moins 10 ans et les études sont restées trop longtemps secrètes. Cette attitude est non seulement source de suspicion mais elle a aussi rendu le débat plus difficile.

Nous, élus, mettons régulièrement des emplacements réservés pour de futurs équipements publics plusieurs années et parfois plusieurs dizaines d'années avant. Souvent, nous sommes interpellés parce que nous ne mettons pas en œuvre suffisamment vite les projets. A l'inverse, il arrive que nous abandonnions un projet sur un espace réservé parce qu'il ne se justifie plus au moment de le mettre en œuvre, mais, au moins, il avait été annoncé et les précautions avaient été prises.

Quand nous engageons un projet, nous devons démontrer son utilité. Tel n'est pas le cas du dossier présenté par l'État. Il doit être complété dans sa première partie concernant "*la saturation prochaine de l'aéroport Nantes Atlantique*". En effet, certains aéroports anglais et allemands connaissent des rotations bien supérieures à Nantes-Atlantique avec seulement une piste. Il nous faut donc en savoir plus sur l'échéance de cette saturation.

Quand nous nous engageons sur un projet, nous cherchons à comparer les avantages et les inconvénients de solutions alternatives. Or le dossier présenté par l'État est muet sur l'analyse des autres sites potentiels comme celui de Guéméné-Penfao par exemple. Pourtant les élus locaux avaient entrepris cette démarche de recherche et il paraît logique que l'État l'approfondisse. Ce dossier donne l'impression que la décision est prise. Or elle ne l'est pas !

La confusion actuelle ne rend pas service à un projet de nouvel aéroport. Attention, il est à craindre que l'État n'en profite pour refermer le dossier. La situation actuelle n'est pas acceptable sur le long terme et ne pas prendre de décision sur le futur site conduira à une récession programmée de notre région.

Prendre en compte la situation de 500 000 habitants

Je voudrais répondre également à quelques-uns des arguments qui sont avancés pour refuser le projet de Notre-Dame des Landes.

Que ceux qui brandissent une catastrophe dans l'axe des pistes du futur aéroport, imaginent une catastrophe dans la situation de l'aéroport actuel.

Que ceux qui veulent protéger les rives de l'Erdre d'un futur aéroport somme toute assez éloigné de cette rivière, regardent la situation actuelle de la réserve naturelle de Grand Lieu à proximité immédiate de Nantes Atlantique.

Quant aux atterrissages, ils n'ont pas les inconvénients invoqués par les opposants au projet, comme on peut le constater dans les communes riveraines de l'aéroport actuel.

Nous, habitants les plus proches, subissons les désagréments des décollages, surtout ceux qui se font très tôt le matin ou tard le soir, quand ils n'ont pas lieu en pleine nuit !

Que les 500 000 habitants de l'agglomération soient régulièrement réveillés, ne paraît pas gêner les détracteurs du projet Notre-Dame des Landes.

Alors Rezéens et habitants de l'agglomération, mobilisez-vous pour ne pas accepter un maintien du trafic de fret et de passagers sur le site de l'aéroport Nantes-Atlantique. Il est plus qu'urgent de se déterminer sur le futur site.

Un aéroport de taille européenne pour l'avenir de la région

Ce futur aéroport ne concernera pas que la clientèle nantaise, il doit être un véritable aéroport européen pour tout le grand ouest. Les autres aéroports existants sur l'ouest ont seulement une vocation nationale. La situation du futur équipement doit lui permettre de desservir la clientèle de St-Nazaire, Rennes, Vannes, Lorient, mais aussi la Vendée et Poitiers, sans oublier Angers.

Quand on évalue ainsi l'impact d'un tel aéroport, une implantation envisagée au nord de Nantes est tout à fait pertinente. Au nord de Nantes et pas trop loin de Nantes pour réduire les coûts des infrastructures nécessaires à sa desserte.

La tentative de vouloir l'éloigner encore de la plus grande agglomération de l'ouest discrédite les auteurs : « *pas chez moi, mais chez le voisin* », disent-ils. Mais, nous n'avons pas de désert dans notre environnement où il n'y aurait aucun habitant. Partout les espaces sont urbanisés ou exploités, que ce soit à Derval ou à Guémené-Penfao.

Les infrastructures routières et ferroviaires ne sont pas encore très précises dans le dossier présenté par l'État. Imaginez ces infrastructures pour desservir l'aire concernée si l'aéroport est repoussé vers le nord : le coût ne sera pas le même pour se connecter vers Saint-Nazaire ou Vannes. Les opposants à Notre-Dame des Landes sont muets là-dessus. Nous pouvons donc leur dire que ce ne sera pas mieux chez le voisin.

Il ne faut pas sous-estimer les conséquences de l'implantation. Les conséquences sur l'urbanisation sont réelles. Bouguenais et Saint-Aignan en savent quelque chose : des espaces sont gelés pour l'habitat.

Mais, la zone d'activités aéroportuaire est aussi une autre réalité, celle des emplois et de l'activité économique. La commune la plus concernée actuellement, Saint Aignan, ne se plaint pas de cet aspect. J'aimerais entendre sur ce point, les communes proches du site de Notre-Dame des Landes, qui bénéficieront inévitablement d'un développement économique considérable.

Pour le maintien de l'exploitation de la piste de Nantes-Atlantique

Nous, habitants les plus proches, ne demandons pas la disparition de l'aéroport actuel. Je suis en désaccord avec le dossier de l'État qui annonce sa disparition. La piste doit rester en fonctionnement pour les besoins de l'entreprise Airbus et pour l'aviation d'affaires. Des exemples dans le passé doivent nous guider en la matière, que ce soit celui du Bourget ou celui de Bron dans la région lyonnaise. La création de nouveaux aéroports n'a pas entraîné leur disparition. Jamais nous n'avons vu disparaître une piste désaffectée.

J'ai demandé avec Françoise Verchère, Maire de Bouguenais qu'un débat soit organisé sur ce point notamment. En effet, certaines hypothèses émises les années passées doivent être examinées avec soin. Si l'État n'assume plus le

fonctionnement de cette piste, les collectivités locales et la Chambre de Commerce prendront-elles la responsabilité et la charge de son maintien ? Quelles sont les activités nécessaires pour que le maintien de la plate-forme soit supportable financièrement ? Des propositions doivent être formulées et des engagements doivent être pris.

En conclusion, il n'est pas question de nier les nuisances induites par la présence d'un aéroport. Elles sont bien réelles, mais il ne faut pas non plus les exagérer. Examinons les conséquences du choix de Notre-Dame des Landes et exigeons les mesures nécessaires pour les actuels habitants et propriétaires.

Habitants et entrepreneurs de Rezé, mobilisez-vous et ne vous laissez pas impressionner par ceux qui perturbent le débat. Leurs raisons personnelles sont respectables, mais les nôtres aussi. La politique ne se réduit pas à un affrontement d'intérêts individuels mais doit s'inscrire dans un projet de société où domine la défense de l'intérêt général.

Gilles Retière
Maire de Rezé
Vice-président de la
Communauté urbaine de Nantes